

Circonscription

.....LORMONT.....

Nom et coordonnées de l'école : ECOLE MATERNELLE PASTEUR 25 rue PASTEUR Commune : CARBON BLANC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE DU 1^{er} TRIMESTRE Date : 4 novembre 2019
--	--

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Marie – Claude GOUGAUD

Equipe enseignante :	Karolina DIF Cédric HAUG Séverine LAPORTE Maylis MALHERBE Nicolas TREMBLEY
Le maire ou son représentant :	Cécile MONTSEC (adjointe au maire) Excusé : M. le Maire
Parents élus	Jihane BITEAU Johanna CESCHIN Jérôme EYRAUD Charlotte LAVAL Bénédicte TORRENTE Excusé : Sylvain LAMY
Invités (personnel municipal,...) :	Véronique GAMONET (affaires scolaires) Nataly PREPOINT (ATSEM)

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaire de séance : Cédric HAUG

EDUCATION NATIONALE

1 - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Fonctionnement, composition et rôle du conseil d'école

La directrice porte à la connaissance des membres du conseil d'école :

- Sa composition : membres de droit, suppléants des parents élus, invités pouvant apporter leur expertise sur un dossier particulier
- Ses compétences

Elle explique que tous les sujets ne peuvent pas être abordés en conseil d'école. C'est la présidente qui arrête l'ordre du jour. Elle accepte ou pas de traiter les questions posées par les parents, en fonction de leur teneur. Les principaux sujets abordés en conseil d'école sont : le règlement intérieur, l'hygiène, la sécurité, le projet d'école, la coopérative scolaire, les budgets municipaux, les travaux, l'aide à la difficulté, la protection de l'enfance.

Aucun cas particulier et nominatif ne sera traité en conseil d'école.

Chaque membre du conseil (suppléants y compris) sera destinataire d'un compte rendu officiel.

Résultats des élections

- 299 inscrits
89 votants
- 9 bulletins nuls
- 80 suffrages exprimés
- 29,77 % de participation
- 6 sièges pourvus (4 UNAAPE et 2 FCPE)

Règlement intérieur

Pas de modification cette année.

Sécurité à l'école

Il existe 2 PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

- attentat /intrusion
- risques majeurs (nuage toxique, accident nucléaire, tempête, séisme...)

Ils sont mis à jour tous les ans. Ils donnent des indications précises sur la conduite à tenir en cas de besoin et des informations utiles aux secours (plans, issues, zone de mise en sécurité, itinéraires de fuite...)

Ils sont transmis à la DSDEN, à l'inspection de circonscription, à la mairie, à la gendarmerie.

Plusieurs exercices doivent être réalisés chaque année :

- 2 exercices incendie (dont un au mois de septembre)
- un exercice risques majeurs (avant les vacances d'automne)
- un exercice risques majeurs

L'exercice incendie a été fait le jeudi 20 septembre (les enseignants et les enfants étaient avertis). Le deuxième sera fait de façon inopinée dans le courant de l'année.

L'alarme incendie a été changée cet été. La précédente était inaudible.

Celle-ci s'entend bien dans les classes et elle est doublée d'un signal visuel.

L'exercice attentat/intrusion a eu lieu le 3 octobre (le scénario retenu était la fuite).

Les classes du haut sont descendues par l'escalier de la cantine et ont fui par la cour du bas en direction de la rue Jean Rostand. Les classes du bas sont sorties par la petite allée devant les classes, vers la rue Jean Rostand.

L'exercice a mis en évidence le manque d'efficacité du signal d'alarme. En effet le sifflet n'est entendu que dans l'étage où il est émis. Un signal général paraît indispensable. La possibilité d'utiliser des boîtiers dans chaque classe est évoquée.

L'exercice sur les risques majeurs sera fait début 2019.

La zone de mise en sécurité est le grand couloir du bas. Il a été choisi pour différentes raisons : sa taille, la présence d'un point d'eau et de sanitaires, la possibilité de récupérer facilement des lits du dortoir, l'absence d'ouvertures sur l'extérieur.

Coopérative scolaire

Il y a actuellement 2 800 euros sur le compte OCCE de l'école.

La participation facultative des familles s'élève à 2 100 euros.

La directrice insiste sur le fait qu'il est bien précisé aux parents que cette contribution n'est pas obligatoire. Cependant, elle est indispensable au bon fonctionnement de l'école. Elle permet l'achat de jeux, livres... et aide au financement des sorties. Toutes les dépenses sont faites exclusivement pour les enfants.

Elle rappelle que l'équipe enseignante est très attachée à la gratuité de l'école (toutes les sorties sont financées entièrement par l'enveloppe municipale ou la coopérative scolaire).

La coopérative est également alimentée par la fête de l'école, fixée au 26 juin cette année.

Budgets municipaux

L'école dispose de différents budgets :

- fonctionnement (35 euros par enfant)
- investissement (gros matériel et mobilier)
- sorties (bus et entrées)
- cadeaux et spectacle de Noël

Visites médicales

L'infirmière de PMI viendra dans les classes de moyenne section avant la fin de l'année.

Le médecin scolaire devrait venir pour quelques enfants identifiés, ce qu'elle n'a pas eu le temps de faire l'an passé.

Effectifs

Les classes sont très chargées.

- 2 classes à 29 (GS et MS)
- 2 classes à 25 et 29 (PS)
- 2 cours doubles à 27 (MS/GS)

Il y a actuellement 2 AVS nommées sur l'école. Deux autres sont en attente de nomination. Deux autres demandes sont en cours auprès de la MDPH.

L'école a de plus en plus d'enfants en très grandes difficultés.

Le nombre d'heures d'accompagnement par AVS des enfants en situation de handicap est décidé par la MDPH.

Mme GOUGAUD dit à Mme MONTSEC qu'elle souhaite vivement que les effectifs des deux écoles maternelles soient mieux équilibrés l'année prochaine. En effet les classes de l'école Prévert sont beaucoup moins chargées. Il faudra malgré tout respecter les rapprochements de fratrie étant donné que les secteurs des maternelles et des élémentaires ne se superposent pas.

Elle pense qu'il faut envisager une ouverture de classe pour l'an prochain d'autant plus que la livraison de nouveaux logements est prévue. Mme MONTSEC fait remarquer qu'on ne connaît pas la composition de ces futures familles.

Il faudra certainement revoir les secteurs scolaires.

Mme MONTSEC précise que tous les nouveaux inscrits de l'année seront systématiquement affectés à Prévert.

2 - COMMUNICATION

Parents-enseignants

Les parents des futures « petite section » sont reçus fin juin pour une visite de l'école (avec les enfants) et une réunion d'informations.

Une réunion de rentrée est organisée au début de chaque année.

Elle se déroule en 2 temps : une séance plénière où sont abordés des points administratifs suivie d'une réunion dans chaque classe pour les informations à caractère pédagogique.

Tous les parents sont reçus individuellement pour la remise des carnets de suivi.

Les enseignants et la directrice reçoivent également les parents sur RDV chaque fois que c'est nécessaire.

Parents- mairie

La directrice s'étonne à nouveau de l'existence de « pré-conseils » qui réunissent les parents et les services municipaux avant chaque conseil d'école.

Elle déplore que les enseignants ne soient pas tenus au courant du contenu de ces réunions puisqu'ils ne reçoivent aucun compte-rendu.

Elle rappelle que ces « pré-conseils » n'ont aucune valeur institutionnelle.

Cahiers de liaison

Les parents demandent s'ils peuvent utiliser les cahiers de liaison pour communiquer des informations aux parents.

Mme GOUGAUD répond qu'elle diffusera les informations des associations de parents d'élèves.

Elle se réserve le droit de vérifier qu'elles sont conformes à l'éthique (laïcité, neutralité...).

En cas de litige, elle peut sursoir à la diffusion des documents pendant 8 jours pour solliciter l'avis de sa hiérarchie.

3 - PROJET D'ECOLE

Grands axes

- Améliorer les compétences « lire, écrire, parler »
- Lutter contre la difficulté scolaire
- Confronter les élèves aux dimensions culturelles (concert, spectacles, médiathèque)
- Enseigner de manière explicite (carnet de suivi)
- Assurer l'hétérogénéité des classes
- Construire un espace propice aux apprentissages (aménagement des espaces et des cours, création d'un jardin d'agrément)
- Limiter les absences et les retards
- Connaître ses partenaires éducatifs (projet passerelle avec la maison de la petite enfance, liaison GS/CP)

Projets de classe en lien avec le projet d'école

Les classes vont travailler avec la médiathèque (5 séances par classe).

Cette année les activités choisies auront pour thème le développement durable.

Le spectacle de fin d'année sera probablement une chorale comme l'an passé.

Les classes MS et de MS /GS participeront à des ateliers à Côté sciences.

La classe de GS doit aller au musée d'histoire naturelle

Les classes de PS bénéficieront, à l'école, d'ateliers du musée d'histoire naturelle.

4 - PARCOURS DE L'ELEVE

Dispositifs d'aide aux enfants en difficultés.

Le seul membre du RASED présent dans l'école est Mme BUCELET, psychologue scolaire

Pour lutter contre la difficulté les enseignants font du travail individualisé en classe et utilisent les heures d'APC. Les enseignants de PS prennent en charge des élèves de MS et GS en début d'après-midi pendant la sieste.

MAIRIE

1- TRAVAUX

La directrice fait des demandes de gros travaux :

- extension du préau dans la cour du bas beaucoup trop petit pour deux classes (on pourrait envisager de le faire longer le long de la cantine)
- pose d'un toit pour faire un local à vélos couvert pour les adultes
- climatisation de la salle des maîtres

- huisseries du dortoir
- installation d'un placard à balais (en haut de l'escalier de la cantine) pour les agents d'entretien afin de libérer les toilettes destinés aux personnes à mobilité réduite

Elle demande également s'il est envisagé de fournir une meilleure connexion internet. La fibre est-elle prévue ?

Celle de l'école étant insuffisante.

Il faudrait également changer les ordinateurs. Ceux de l'école étant anciens.

2-EMPLOI DU TEMPS ATSEM

Les enseignants demandent s'il serait possible de profiter plus longtemps de la présence des ATSEM dans les classes après la récréation du matin, celles – ci étant sur des travaux d'entretien.

Certaines classes ont motricité à ce moment-là et les enseignants se retrouvent seuls avec les élèves, nombreux. Ces travaux d'entretien ne peuvent-ils pas être mis à un autre moment ?

Mme GAMONET répond qu'il est envisageable d'étudier une modification de l'emploi des ATSEM. Cependant, il n'est pas possible de mettre davantage d'heures d'agents en renfort pour l'entretien.

La municipalité tient à conserver une répartition de 50% entre les tâches entretien /classe.

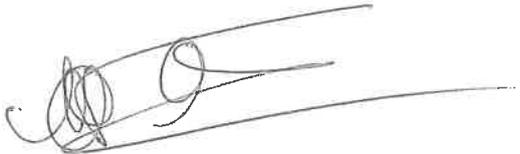
Il est décidé que le smartphone de la cantine sera renseigné aux récréations plutôt que sur les temps d'accueil.

Fin du conseil d'école : 19h00

Fait à Carbon Blanc, le 3 décembre 2019.....

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Marie – Claude GOUGAUD



Le Secrétaire de séance :

Cédric HAUG

